

Compte rendu de la rencontre avec les associations du 21 avril 2022

Associations présentes : La Boule Vénéjanaise (F. Quatra), REVE (P. Auffret), VENEJEUX (S. Giroud), TEELGO (I. Rixte), Lou Souleu (M-L Savaron), Sou des écoles (L. Théron), Tennis (J. Gonthier), Loisirs Culturels et Sportifs et le Comité des fêtes (L. Gironès), Bibliothèque et la Guilde de l'histoire (M-C. Anduze), L'Assos (F Pailhon), Culture Arts et Patrimoine (B. Daron, P. Ottaviano),

Absentes excusées : RACINES, Les Pingouins, BMTG

Absente : l'association de chasse

Élus présents : F. Poudevigne (Adjoint aux associations, Jeunesse, Mobilité, Risques majeurs), B. Loison (Adjointe Finances, Économie, Solidarité, RP et Développement Durable), S. Thoumieux (déléguée aux affaires sociales)

Élus absents excusés : C. Fabrègues et A. Clerc

Agent référent aux associations : K. Miglis

Ajout point sur le bilan de l'année 2021-2022.

Ordre du jour :

- Point sur la redevance incitative,
- Retour sur le Téléthon
- Manifestations de la mairie
- Bilan des activités 2021-2022
- Vos manifestations à venir
- Vos besoins
- Questions diverses
 - ✓ Nettoyage des salles
 - ✓ Prêt des salles avec états de lieux ou pas
 - ✓ Extincteurs de l'Espace Maurice Fost
 - ✓ Les « estivales » de Vénéjan
 - ✓ Règles pour les débits de boissons
 - ✓ Collecte pour l'Ukraine

Préambule

Nous nous réjouissons que cette année, même si la crise sanitaire n'est pas encore loin derrière nous, vous ayez pu, pour la majorité d'entre vous, reprendre vos activités pour l'année 2021/2022.

Les subventions des associations ont été votées le 23 mars dernier et vont être mandatées prochainement. Les subventions aux manifestations seront mandatées lorsqu'elles auront été effectives. Celles non réalisées ne recevront pas de subvention. L'enveloppe globale est de 23 000 € pour 2022. Toutes les demandes faites ont été validées et il reste 740 €.

➡ M. AUFFRET demande si la Mairie pourrait envoyer un courrier à chaque association en indiquant le montant de leur(s) subvention(s). Nous enverrons un courriel à chaque association.

Lors de votre assemblée générale n'oubliez pas de nous y convier, un de nous pourra ainsi participer.

Nous rappelons que pour toutes vos demandes vous devez contacter par mail :

Karine Miglis : mairie@venejan.fr

Florian Poudevigne : florian.poudevigne@venejan.fr et à beatrice.loison@venejan.fr

Si vous réalisez une manifestation, pensez à envoyer votre affiche ou autres informations à Sophie via le mail contact@venejan.fr pour une diffusion sur le site Internet de la mairie et à mairie@venejan.fr pour une diffusion sur le panneau d'affichage dynamique, sur l'application PanneauPocket, sur la page Facebook Mairie de Vénéjan et par la newsletter.

I Point sur la redevance incitative



Comme vous le savez l'agglomération du Gard rhodanien va mettre en place, la RI, à partir du 1^{er} janvier 2024, sa mise en place a été reportée d'une année. Cette mesure ne concerne que les ordures ménagères. Les conteneurs de tri sélectif, de verre ou de papier seront toujours disponibles. Par contre lors de vos activités si vous générez des déchets pensez à les prendre avec vous afin de ne pas le faire supporter à tous les administrés. Il en est de même si vous organisez un repas ou un événement dans les salles communales.

En ce qui concerne, les grands événements festifs en extérieur, pour que les déchets soient collectés il faudra que la mairie demande à l'agglo un devis pour la mise en place de poubelles grises pucées. Ce sera soit à la charge de l'organisateur de l'événement soit de la mairie. Par contre il faudra bien trier ce qui va dans la poubelle jaune. Les gobelets en plastique, les assiettes en plastique et en carton ne vont pas dans le tri sélectif, ce ne sont pas des emballages, mais dans les OM. Certains gobelets en carton peuvent aller dans la poubelle jaune mais dans le doute s'abstenir. Le but recherché c'est de ne pas utiliser de la vaisselle jetable non recyclable qui remplit inutilement nos poubelles d'OM.

La Mairie dispose d'Eco-cup qu'elle pourra mettre à

disposition des associations.

L'agglomération a commencé les réunions publiques sur la redevance incitative, celle de Vénéjan est prévue le **31 mai à 18 h à la salle des fêtes de Codolet**. Vous pouvez participer à n'importe laquelle si la date prévue pour Vénéjan ne vous convient pas. Voir carte ci-dessus et lien ici : <https://www.gardrhodanien.fr/evnement/reunions-publiques-redevance-incitative-3/>

➡ M. OTTAVIANO fait une remarque concernant les levées, il explique que le problème vient des emballages et non des OM. Nous lui indiquons qu'il faut participer aux réunions pour en faire part à l'agglomération.

➡ Mme GIRONES demande si la Mairie participera aux frais pour les associations. Nous rassurons les associations en informant que **la Mairie prendra en charge la collecte des bacs** (commandés à l'agglo) pour leurs manifestations.

➡ M. OTTAVIANO trouverait plus normal que ce soit l'agglomération qui prenne à sa charge tous ces frais.

II Retour sur le Téléthon

La mairie et le CCAS remercient les associations d'avoir répondu présentes pour cet événement. Dommage que le temps ne fût pas favorable car il a fallu au dernier moment changer l'organisation des salles et du coup des activités n'ont pas eu le succès espéré comme la bourse aux jouets ou encore les ateliers massage. Cette année il faudra anticiper et prévoir un plan B en cas de mauvais temps.

Malgré le temps nous avons récolté 1 337,60 € ce qui n'est pas trop mal. Nous aurions pu obtenir plus si certaines d'entre vous faisaient verser 1 ou 2 euros pour les activités proposées.

➡ M. GONTHIER signale que cela était prévu mais au final ça ne s'est pas fait, il demande d'en informer le public par des affiches ou des ventes de tickets. Il demande également s'il ne serait pas judicieux de s'associer avec d'autres villages. Nous avons fait la demande à St Nazaire et St Alexandre mais ceux-ci n'y étaient pas favorables.

Il nous faudrait trouver lors de la prochaine édition une activité qui attire du monde, nous faire remonter vos suggestions. En espérant qu'il fasse beau on pourrait faire venir un club vélo pour des activités sur le pumptrack. Faire un concours de poésie aux enfants de l'école avec pour thème la solidarité...

III Les manifestations de la mairie

Commémorations

La mairie organise les 8 mai et 14 juillet une cérémonie au monument aux morts et le pot de l'amitié au Relais du lavoir le 8 mai et sur la place de la fontaine le 14 juillet.

Le festival Musique du monde

La deuxième édition se tiendra le 30 juillet avec au programme :

- ✓ À partir de 18 h 30 au moulin musique irlandaise avec le groupe The Green Duck composé de 3 musiciens (contrebasse, du violon, guitare, mandoline, percussions et chants).
- ✓ À 21 h dans la chapelle le quatuor Doce De Coco, pour de la musique brésilienne, du chorro, de la samba et bossanova
- ✓ À 22 h 30 le groupe Baquico composé de 8 musiciens (cuivre, percu, pianiste, basse) et 2 chanteuses pour de la salsa.

Les foods trucks Le Mistral gagnant et les Patatas bravas assureront la restauration et le tennis club la buvette.

L'Office du tourisme Provence Occitane n'a pas prévu cette année d'animation sur Vénéjan.

Le Festival des chapelles organisé par Elsa Pélaquier en partenariat avec des associations (le Comité des fêtes à Vénéjan et les mairies). La mairie verse 500 € pour cet événement. Sur Vénéjan c'est le 20 juillet à 21 h.

Forum des associations

Il est prévu le 10 septembre 2022, nous vous proposons de nous rencontrer le **25 août** afin de le préparer.

Nettoyage du village

Le 17 septembre, 1^{ère} journée du patrimoine de 9 h à 12 h se déroulera le nettoyage du village. Si nous sommes nombreux, le village sera divisé en 5 secteurs comme l'année dernière :

- ✓ Le village,
- ✓ Le plateau,
- ✓ La route de Bagnols,
- ✓ La route de la gare,
- ✓ Les écarts (centre aéré).

Si nous ne sommes pas nombreux nous irons sur le plateau nettoyer autour des éléments du patrimoine.

Journées du patrimoine

Le 16 septembre nous ouvriront les journées du patrimoine avec un concert de musique de chambre dans la chapelle Saint Jean-Baptiste à 20 h 30.

Le 17 et 18 septembre les bénévoles de l'association Culture, Arts et Patrimoine feront tourner le moulin si le temps le permet.

Le 18 septembre Racines propose une exposition dans la chapelle. De 10 h à 12 h la brigade verte nous proposera une animation dans les jardins.

À midi un apéritif sera offert par la municipalité avec peut-être une surprise.

La Guilde de l'histoire nous proposera de 14 h à 17 h des ateliers, des démonstrations de combats et des lectures de contes médiévaux.

Noël

Nous espérons cette année pouvoir faire des ateliers dans le cadre de la Maison de Noël.

Tour de table pour vos bilans de l'année, vos manifestations et vos besoins

L'Assos : Bodega le 25 juin et le vide dressing en septembre (date à définir). La Saint-Patrick du 19 mars dernier a été une réussite, le seul bémol est le manque de musique irlandaise.

Véné'Jeux : belote de la Bodega, du 14 juillet, le dernier concours du 1^{er} juillet se fera sur la place si le temps le permet.

REVE : assemblée générale le 11 ou 18 juin, redémarrage des Repair Café le 16 avril dernier. Deux trocs des plantes sur les marchés du 20 novembre 2021 et du 9 avril 2022 ont pu se faire.

Soirées Musicales : concerts prévus le 3 à 10 h, les 5 et 7 juillet à 21 h demande que la clé de l'éclairage soit ajoutée au trousseau de la Chapelle. C'est fait. Le programme peut être vu sur le site des Soirées musicales. Les tarifs sont de 23 € pour les Vénéjanais et 27 € pour les extérieurs, les réservations peuvent se faire sur Hello asso. M. Ottaviano propose de réaliser un plancher escamotable sur le parvis de la chapelle et la facture sera remise à la mairie. Béatrice demande si le devis relatif aux toiles des ailes du moulin a été demandé à des entreprises par le président de l'association.

Bibliothèque : exposition du 19 mai au 1^{er} juin sur les « Jardins secrets » de la DLL aura lieu à la Chapelle. Les classes de Christine Clerc et de la directrice se déplaceront les 23 et 31 mai.

Guilde de l'Histoire : représentation les 4, 5 et 6 août au Moulin. Le site sera occupé du 1^{er} au 7 août. Le Comité des fêtes tiendra la buvette sur les trois jours.

Sou des Écoles : cette année la fête des écoles est prévue le vendredi soir pour la première fois. Ce sera le 17 juin. Une kermesse aura lieu le matin. Le spectacle des enfants se déroulera à 18 h suivi d'un repas et d'une soirée dansante. Une estrade est nécessaire pour le spectacle. Il a été réalisé cette année des goûters les 1^{er} vendredi de chaque mois, une vente de sapins de Noël, de chocolats, de plantes et de fleurs.

Tennis : inter village le 12 juin à Saint-Etienne-des-Sorts et journée au Tennis le 11 juin. Le Club envisage et souhaite la création d'un second terrain. Une sortie sur Méjannes-le-Clap est prévue. Signale que les filets sont souvent déchirés par des jeunes qui entrent sur le terrain, il faut revoir le grillage.

Comité des Fêtes : le 5 juin concert à la chapelle du Trio Séraphin accompagné par Isabelle Ribet (soprano) ; le 12 juin les œno-balade gourmande avec une exposition à la chapelle proposée par l'association Racines, la Brigade verte dans les jardins Méditerranéen et la Guilde de l'histoire sur la place; les 13 et 14 juillet sur la place Fête Nationale ; le 20 juillet le festival des chapelles qui propose un duo de musiciens sur le film « Les fiancés en folies » de Buster Keaton ; tenue de la buvette pour les spectacles de la Guilde. En octobre certainement le quatuor Paramis sera de retour. Le comité des fêtes a organisé deux concerts du quatuor Paramis les 23 octobre 2021 et 8 avril 2022. Il a participé avec le REVE à une animation sur le marché pour Noël et cette action sera renouvelée.

Gym : pas de manifestations mais tiennent à signaler que le nombre d'adhérents a augmenté, ils sont à 95. Depuis septembre il y a des séances de sophrologie les mercredis et deux séances de Pilate les mardis.

TEELGO : le 15 mai rencontres musicales à 15 h 30 à la chapelle avec 4 chorales (l'ensemble vocal Amadeus d'Orsan et le groupe des gorges de l'Ardèche ; l'ensemble vocal Etzoukaris de Drôme-Ardèche ; À Travers chants de Bollène et l'Atelier vocal de Saint-Marcel-de-Careiret), le 3 septembre concert Rock au moulin.

Boule : le 5 mars il y a eu le challenge Francis Galtier, le concours de la Ville est prévu le 24 septembre. Demande si la Mairie pourrait prévoir l'éclairage sur les jeux.

Club Lou Souleu : environ 80 adhérents, différentes sorties et activités et un prochain loto le 6 novembre. Le loto qui s'est déroulé le 13 mars s'est bien passé un bénéfice d'un peu plus de 1 000 €. Tous les lundis après-midi des activités variées, les mardis le Scrabble, les jeudis concours de carte.

Les lundis il a été confectionné au tricot des couvertures et des bonnets au profit de l'Ukraine, cet hiver des bonnets et écharpes avaient été réalisés au profit de la Ligue contre le cancer.

Questions diverses

- Le nettoyage des salles : nous vous remercions pour votre aide pour le nettoyage, désinfection des tables... des salles communales. Les agents d'entretien ont été plus à l'école, parfois nous avons même manqué de personnel. Les salles avec la situation sanitaire qui s'est améliorée sont beaucoup plus louées et les agents ne peuvent venir nettoyer que les lundis, vendredi après-midi et le mercredi matin. Parfois lorsqu'il y a un spectacle à la chapelle ils n'ont pas le temps de faire certaines salles de l'Espace Maurice Fost. C'est pour ces raisons que nous demandons de laisser les salles propres.
- Prêt des salles avec ou sans états de lieux
Petit rappel : pour vos activités, des lotos, des spectacles ainsi que vos assemblées générales il n'y a pas besoin d'états de lieux, par contre lorsque vous réalisez un événement festif avec repas et animation musicale il y aura un état de lieux avant et après comme écrit dans le règlement. Il faudra passer en mairie pour signer la convention de prêt de salle pour ce type de manifestation, laisser une attestation d'assurance, deux chèques de caution (ménage/déchets de 100 € ou 150 € et dépôt de garantie de 300 €). Si des boissons sont vendues il faudra demander une autorisation de débit de boissons.
- À deux reprises les extincteurs ont perdu leur plomb. Il faut faire revenir l'entreprise et cela a un coût. Faites attention dans vos manifestations ou activités. Merci de nous faire remonter ce que vous remarquez.
- Les estivales de Vénéjan nommées Les Estiv'dredis de Vénéjan, ce sera tous les mercredis du 8 juin au 31 août de 18 h à 22 h 30 avec des food trucks et des animations musicales, excepté le 13 juillet où le Comité des fêtes a prévu une soirée. Ils seront autour du moulin excepté le mercredi 3 août où ils se délocaliseront au boulodrome étant donné que la Guilde sera déjà installée pour ses spectacles.
- **Rappel Règlementaire sur les autorisations de débit de boisson temporaire**

Si lors de la manifestation il est prévu d'ouvrir un débit de boissons temporaires, il devra être établi **hors des zones protégées**, conformément à l'article 14 de l'arrêté n°30-2020-199-001 portant règlement général de police des débits de boissons dans le Gard. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, **le périmètre de protection est de 50 mètres autour des établissements** suivants :

- ✓ établissements de santé, centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
- ✓ établissements d'enseignement, de formation, d'hébergement collectif ou de loisirs de la jeunesse ;
- ✓ **stades, piscines, terrains de sport publics ou privés.**

Dans une enceinte sportive (stade, salle d'éducation physique, gymnase, ...), une association ne peut pas vendre ou distribuer des boissons alcoolisées.

Toutefois, **des dérogations temporaires peuvent être accordées pour proposer des boissons alcoolisées du groupe 3, et pour 48 heures maximum.**

Les associations concernées par les dérogations sont les suivantes :

- ✓ Associations sportives agréées, **dans la limite de 10 autorisations par an.**
- ✓ Associations organisatrices de manifestations à caractère touristique, dans la limite de 4 autorisations par an.
- ✓ Associations organisatrices de manifestations à caractère agricole, dans la limite de 2 autorisations par an.

Qu'est-ce qu'une association sportive agréée ? il suffit à l'association d'être affilié à une fédération nationale.

Voici le lien vers les fédérations : https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/200706_tableau_115_federations.pdf

Vous trouverez aussi :

- le guide des débits de boisson dans le Gard
- l'arrêté 30-2020-199-001 portant règlement général de police des débits de boissons dans le Gard

- Collecte pour l'Ukraine : l'association Agissons dans l'urgence nous a sollicité pour organiser une collecte qui se ferait comme celle des Restos du cœur. La date de la permanence serait le samedi 21 mai de 9 h à 16 h. Nous sollicitons les associations pour nous aider pour cette action humanitaire. Voir besoin ci-après.

LES BESOINS

POUR BÉBÉS

Lait maternisé
Petits-pots
Compotes
Couches
Lingettes
Coton
Lotion nettoyante
Crème protectrice / hydratante

DIVERS

Bougies
Allumettes
Briquets
Piles
Pétrole solidifié
Sacs poubelle
Javel en pastille
Pastilles désinfectantes pour l'eau
Savon de Marseille (gros)
Lessive

MEDICAL

Pansements
Sérum physiologique
Bandes
Sparadrap
Désinfectant
Gants de soins
Kits pansements (post-opératoire)
Attelles diverses
Garrots
Nécessaire à perfusion
Médicaments
Permanganate de potassium (sachets en pharmacie)

ALIMENTAIRE

Sucre
Farine
Huile
Féculents
Conserves
Plats cuisinés
Gâteaux
Céréales / Barres de céréales
Thé / Café + filtres / Cacao
Lait en poudre

PRODUITS D'HYGIÈNE

Savonnettes
Shampooing
Dentifrice
Brosses à dent
Lait pour le corps
Crème hydratante
Protections hygiéniques féminines
Couches adultes

Aidons

les Ukrainiens

Agissons pour l'Urgence

Association Loi 1901 à but humanitaire - Déclarée en préfecture du Gard - Enregistrement N° W302020271 du 10 mars 2022